

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni le 5 décembre 2023 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 4

- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Monsieur TRÉCANT,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée, pouvoir donné à Madame DOLLÉ.

ABSENTE : 1

- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20231207

FINANCES TARIFS 2024 : Service de Portage des repas, service Accompagnement, activités Famille et activités Séniors

En prévision du budget 2024, il convient de procéder à la révision des tarifs appliqués au service de portage des repas à domicile, au service accompagnement, aux activités Famille et aux activités séniors.

1/ Portage des repas à domicile

Pour rappel, lors du Conseil d'administration du 25 octobre 2017, les administrateurs ont adopté la mise en œuvre d'une tarification sociale s'appuyant sur la déclaration de revenu :

- Calcul du revenu pris en compte par le service (Quotient) =

Revenu Fiscal de Référence (ligne 25) / nombre de personnes vivant au foyer au moment de la déclaration

- 3 tranches ont été créées.

L'évolution annuelle des prix à la consommation telle que publiée par l'INSEE au 31 octobre 2023 montre une hausse de 4 %.

En 2023, les tranches avaient été augmentés de 2 % et les tarifs de 5% (+ 2 % en 2022).

Au 28 novembre 2023, nous prévoyons une activité provisoire pour l'année 2023 à hauteur de 20 000 repas maximum tout en prenant en compte qu'il y a d'habitude de nombreuses annulations sur la fin du mois de décembre avec la présence des familles. L'activité est donc en baisse de plus de 4,76 % par rapport à 2022 (21 000 repas) et de -6,97 % par rapport aux prévisions. Néanmoins, nous percevons une certaine reprise de l'activité sur la fin de l'année.

Les éléments de construction du budget 2024 :

- un maintien de l'activité prévisionnelle à 21 500 repas suite à une reprise de l'activité fin 2023.
- le marché avec Médiwest prend fin au 31/03/2024, nous n'avons pas connaissance à ce jour des tarifs appliqués par le nouveau prestataire.
- le service ne dispose plus que d'un seul véhicule pour la livraison du portage de repas depuis le 17/11/2023 et étudie le renouvellement de l'autre véhicule déjà totalement amorti (achat ou location) ainsi qu'à une nouvelle organisation des plannings de travail pour les livreurs.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'appliquer une hausse de **2%** aux montants des tranches comme en 2023 et de **4%** aux tarifs conforme à l'inflation.

Tranches 2023	Propositions Tranches 2024
Tranche 1 : Quotient < 10 772 €	Tranche 1 : Quotient < 10 987 €
Tranche 2 : 10 772 € < Quotient < 16 696€	Tranche 2 : 10 987 € < Quotient < 17 030 €
Tranche 3 : Quotient > 16 696 €	Tranche 3 : Quotient > 17 030 €

Tarifs 2023			Propositions Tarifs au 1 ^{er} janvier 2024	
3 tranches	Formule complète	Formule allégée	Formule complète	Formule allégée
T1	8,88 €	8,33 €	9,24 €	8,66 €
T2	9,41 €	8,88 €	9,79 €	9,24 €
T3	10,21 €	9,41 €	10.62 €	9,79 €

2/ Service accompagnement

Le tarif 2023 correspond au tarif unique pratiqué par les services publics de transport. Il est proposé pour 2024 de le **maintenir à 2 €**.

3/ Activités Familles

Il est proposé de ne pas modifier la grille tarifaire pour les activités mobilisant des frais auprès de prestataires extérieurs.

Concernant les ateliers cuisine Familles, il est proposé de maintenir un tarif d'1 Euro par famille comme appliqué depuis 2022. Le CCAS est confronté à des familles qui s'inscrivent mais qui parfois ne se présentent pas à l'atelier. L'application d'un tarif modique peut montrer l'engagement de la famille dans la participation au projet de l'atelier cuisine.

	Tarifs 2023	Proposition Tarifs 2024
Ateliers Cuisine Adultes	1 €	1 €
Ateliers cuisine Familles	1 €	1 €
Visite Guidée du Haras	1 €	1 €
Spectacles proposés par le service culturel de la ville d'Hennebont ou spectacles se déroulant au centre socioculturel Jean Ferrat	1 €	1 €

4/ Tarifs activités séniors

Il est proposé d'augmenter de 2 Euros le tarif de la sortie de Printemps pour les plus et les moins de 70 ans en raison du coût de la prestation.

	Tarifs 2023	Propositions Tarifs 2024
Sortie de Printemps :		
Pour les + de 70 ans	24 €	26 €
Pour les – de 70 ans	31 €	33 €
Pour les habitants de l'EHPAD géré par le CCAS.	10,50 €	10,50 €

RECAPITULATIF DES TARIFS 2024 DU CCAS

	Tarifs 2023		Propositions tarifs 2024		
		Formule complète	Formule allégée	Formule complète	Formule allégée
Portage des repas à domicile	T1	8,88 €	8,33 €	9,24 €	8,66 €
	T2	9,41 €	8,88 €	9,79 €	9,24 €
	T3	10,21 €	9,41 €	10,62 €	9,79 €
Service accompagnement		2 €		2 €	
Activités Famille					
- Ateliers cuisine Adultes			1 €		1 €
- Ateliers cuisine Familles			1 €		1 €
- Visite Guidée du Haras			1 €		1 €
- Spectacles proposés par le service culturel de la ville d'Hennebont ou spectacles se déroulant au centre socioculturel Jean Ferrat			1 €		1 €
Activités Séniors					
Sortie de Printemps :					
Pour les + de 70 ans			24 €		26 €
Pour les – de 70 ans			31 €		33 €
Pour les habitants de l'EHPAD géré par le CCAS.			10,50 €		10,50 €

Tranche 1 : Quotient < 10 987 € - Tranche 2 : 10 987 € < Quotient < 17 030 € - Tranche 3 : Quotient > 17 030 €
Quotient = Revenu Fiscal de Référence (ligne 25) / nbre de personnes vivant au foyer au moment de la déclaration

Concernant les activités Famille et Séniors, il est proposé également d'autoriser, par la présente délibération, le principe de remboursement des sommes déjà versées par les usagers en cas d'annulation de l'évènement par le CCAS ou par le prestataire en charge de l'organisation de l'évènement.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR et 2 abstentions :

- ➔ **D'APPROUVER** la grille tarifaire du CCAS pour l'année 2024,
- ➔ **D'AUTORISER** le remboursement des sommes versées par les usagers des activités Famille et Séniors en cas d'annulation de l'évènement par le CCAS ou par le prestataire en charge de l'organisation de l'évènement.
- ➔ **DE DIRE QUE** les crédits seront proposés en recette au budget primitif 2024 à l'imputation 70878,7083 et 7088.

Pour extrait certifié conforme,
 La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 056-265600684-20231205-DS20231207-DE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr